

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 07 février 2023	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse pendant la visite.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels, porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est rangé séparément pour chaque enfant.
- L'aire de jeu extérieur est entretenue de façon sécuritaire pour les enfants.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Observations: la sieste
- Discussions avec l'exploitante concernant le terrain de jeu, les heures de perfectionnement et changement de la couche.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 février 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Annie Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 février 2023

\_\_\_\_\_  
Date